



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1998/NGO/121
24 avril 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DÉPENDANTS

Exposé écrit présenté par Libération, organisation
non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[16 avril 1998]

1. Libération demeure préoccupée par les violations persistantes et systématiques des droits de l'homme commises dans plusieurs pays et souhaite appeler en particulier l'attention sur l'Inde et sur Sri Lanka.
2. Au Pendjab, les détentions illégales et la torture se poursuivent. Libération craint que la peur d'une résurgence de la rébellion, créée par la police et relayée par les médias, ne soit utilisée pour faciliter des détentions illégales au cours desquelles la torture reste monnaie courante. Il arrive souvent que de fausses accusations soient portées contre l'intéressé avant qu'il ne soit remis en liberté, même si l'incident invoqué a lieu après la mise en détention. Le Directeur général de la police a récemment indiqué dans une déclaration de presse que quatre "rebelles" avaient été arrêtés dans la nuit du 10 mars 1998 après qu'un camion volé eut été intercepté près de Battla. Il est apparu ensuite que l'un de ces hommes, Kewal Singh, avait été

arrêté à son domicile le 7 mars, trois jours avant l'incident présumé, ainsi qu'en témoigne l'ordonnance de remise en liberté signée par la Haute Cour du Pendjab et de l'Haryana (No 329 de 1998) sur la base d'un recours en habeas corpus. Nirmal Singh (Nima), prêtre sikh de Gurdaspur, est porté disparu depuis une semaine. Il a été arrêté à son domicile de Singhpura, à Kurali, dans la nuit du 8 au 9 avril 1998 à 1 h 30. Des témoins rapportent qu'il a été sauvagement frappé à coups de crosse à l'arrière du fourgon de police. Un des agents de police a affirmé par la suite que M. Singh s'était échappé.

3. Les défenseurs des droits de l'homme au Pendjab font également état d'une réticence croissante des tribunaux à instruire les plaintes émanant de victimes de violations commises par la police, même lorsqu'elles sont assorties de preuves accablantes. La Haute Cour du Pendjab et de l'Haryana a ainsi classé l'affaire de Charanjit Singh, disparu près de Bathinda le 6 avril 1991, en dépit d'un rapport du Bureau central d'enquêtes établissant la participation de la police dans sa disparition.

4. Les tribunaux du Pendjab se sont également révélés incapables ou peu désireux d'instruire efficacement l'affaire du défenseur des droits de l'homme Jaswant Singh Khaira, qui a disparu en septembre 1995. Deux témoins ayant fait état de l'implication de la police dans la disparition de Khaira ont été harcelés par la police. Kikar Singh, qui a vu Khaira au poste de police de Kang, où il était lui-même illégalement détenu, a indiqué que Khaira était incapable de se tenir debout ou de se nourrir par suite des tortures qu'il avait subies. De nombreuses accusations mensongères ont été portées contre Kikar Singh, qui se trouve à la prison de Nabha dans l'attente de son procès. L'agent de police Kuldip Singh, qui a aussi vu Khaira lors de sa garde à vue, a disparu de son domicile il y a près de deux semaines. Devant le bruit fait par les médias, ses parents sont revenus sur leurs affirmations de disparition pour déclarer que l'intéressé se trouvait chez de la famille. Les défenseurs des droits de l'homme qui ont contacté la famille ont constaté que cette déclaration avait été faite sous la contrainte de la police et ignorent toujours où se trouve Kuldip Singh.

5. L'un des agents de police impliqués dans la disparition de Khaira, Jaspal Singh, reste en liberté sous caution dans l'affaire K.S. Dhatt, en dépit de fortes preuves de harcèlement de témoins et de tentatives réitérées pour que la famille retire ses accusations. L'examen d'une requête en annulation de la décision de mise en liberté sous caution a été reporté 30 fois par la Haute Cour du Pendjab et de l'Haryana.

6. Libération s'inquiète de l'incapacité manifeste des tribunaux de vérifier les conditions de détentions et le traitement des détenus. Narinderjit Singh, de Kapurthala, est resté en garde à vue pendant plus d'un mois. La police a failli à plusieurs reprises à l'obligation de déférer M. Singh devant le tribunal de Kapurthala. Ce type de pratiques ne peut que favoriser les graves tortures que M. Singh aurait subies.

7. Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi les plus récents de violations systématiques qui se produisent depuis 15 ans. Ces agissements montrent clairement que la police du Pendjab n'a pas encore été placée sous

un contrôle judiciaire efficace et que l'État indien continue à faire preuve de laxisme dans l'observation des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

8. Nous sommes aussi préoccupés par la politique de l'Inde qui vise à restreindre la liberté d'expression des communautés indiennes à l'étranger en refusant d'accorder des visas à ceux qui dénoncent les violations des droits de l'homme ou expriment des opinions dissidentes sur les relations entre le Gouvernement central et les États.

9. Libération prie instamment la Commission d'encourager le Gouvernement indien, qui a récemment signé la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à cesser de s'opposer à la venue du Rapporteur spécial sur la torture. Compte tenu des nombreuses allégations faisant état de violations des droits de l'homme commises dans les États du Nord-Est de l'Inde, à savoir Manipur, Assam et le Nagaland, ainsi que des violences persistantes au Cachemire et au Pendjab, Libération incite également vivement la Commission à nommer un Rapporteur spécial pour l'Inde.

10. Libération est en outre profondément préoccupée par la poursuite des violations des droits fondamentaux de la personne humaine à Sri Lanka. Elle prie instamment la Commission de nommer un rapporteur pour ce pays afin d'examiner les nombreuses allégations faisant état de violations des droits de l'homme, en particulier contre la minorité tamoule. Libération a reçu des témoignages faisant état d'actes de nettoyage ethnique contre les Tamouls dans le Nord-Est, de cas fréquents de viols, d'exécutions extrajudiciaires et de plus de 700 disparitions en 1996 et 1997. Nous prions instamment la Commission d'encourager le Gouvernement sri-lankais à prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux violations commises par les forces gouvernementales et ouvrir des négociations avec les responsables tamouls afin de restaurer la population tamoule dans les droits qui lui sont internationalement reconnus.
